

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-
Présents : 49 neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés : 14 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs : 14 à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Votants : 63 septembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline
CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUlt, MME Martine GUIBERT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC
M. Marc POUGNET donne pouvoir à MME Martine GUIBERT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ATELIER TECHNOLOGIQUE DU LYCÉE AGRICOLE DE VOLZAC - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE FRIGORIFIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

Vu la construction de l'atelier technologique de l'EPLEFPA des Hautes Terres de Saint-Flour (lycée agricole Louis Mallet - Volzac) par Saint-Flour Communauté en 2003 en partenariat avec la Région, à vocation pédagogique et expérimentale, puis agrandi en 2015 par Saint-Flour Communauté pour permettre son développement et l'accueil de l'atelier cosmétique ;

Vu la mise à disposition de cet atelier à l'EPLEFPA de Saint-Flour à titre gratuit par convention en date du 2 septembre 2003 et avenant en date du 21 décembre 2018, jusqu'au 12 novembre 2028 ;

Vu l'acquisition d'un véhicule frigorifique en 2015 par Saint-Flour communauté en partenariat avec l'EPLEFPA des Hautes Terres, pour initier un service de location d'un véhicule frigorifique à destination des exploitants agricoles locaux, afin d'encourager la vente directe, le développement des circuits courts et la diversification des exploitations agricoles, en complémentarité des prestations proposées par l'atelier technologique ;

Vu le renouvellement de ce véhicule frigorifique en 2021 par Saint-Flour Communauté pour la poursuite de ce service ;

Vu la mise à disposition de ces véhicules frigorifiques achetés par Saint-Flour Communauté à l'atelier technologique lui confiant la gestion de ce service, en application d'un règlement intérieur répondant aux objectifs de chacun, notamment en termes de vocation, d'utilisateurs et de tarifications ;

Considérant le bilan très positif de ce service, répondant à un véritable besoin, et les bénéfices engendrés, permettant à l'atelier technologique de pouvoir acheter un nouveau véhicule frigorifique ;

Vu l'achat d'un véhicule frigorifique neuf par l'atelier d'un coût de 40 000 € HT, avec une subvention obtenue de la Région de 14 000 € ;

Précisant que l'ancien véhicule frigorifique (170 000 Km environ) a été restitué à Saint-Flour Communauté pour être utilisé par le service de portage de repas à domicile ;

Rappelant la convention de partenariat avec l'EPLEFPA de Saint-Flour 2024-2026 en date du 23 décembre 2023 approuvée par délibération du Conseil communautaire n°2023-260 en date du 13 décembre 2023 ;

Considérant que dans le cadre de ce partenariat avec l'atelier technologique, et afin de poursuivre son soutien à ce service pour les agriculteurs du territoire, Saint-Flour Communauté pourrait apporter une aide financière d'un montant de 5 000 € en soutien à l'achat dudit véhicule frigorifique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-82 en date du 14 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 ;

Considérant que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2025, opération 60 ;

Précisant que cette aide financière sera versée sur présentation de facture acquittée par l'atelier technologique ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250925-DELIB2025-178-AU
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 11 septembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE D'ATTRIBUER une aide financière (subvention d'équipement) d'un montant de 5 000 € à l'atelier technologique de l'EPLEFPA des Hautes terres de Volzac à Saint-Flour en soutien à l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer tout document nécessaire au versement de cette aide.**

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX